

# 1874-1974: l'usure d'un symbole

Nous avons besoin de symboles. La Constitution en est un dans l'ordre étatique. Nous avons besoin aussi de les célébrer. C'est l'occasion de renforcer notre enracinement dans l'histoire par le rappel du chemin parcouru, de cimenter l'unité du groupe par le souvenir d'un passé idéalisé.

La Constitution fédérale est centenaire. En vue de préparer cet anniversaire, deux députés ont demandé, en 1965 déjà, qu'on étudie la possibilité de faire la toilette de la loi fondamentale. L'an passé, la commission Wahlen a déposé son rapport: 780 pages pour des propositions de retouches qui n'ont pas déchainé l'enthousiasme. Lorsqu'il y a dix ans, quelques personnalités de la droite libérale ont lancé l'idée d'une revision totale, ils n'ont rencontré qu'indifférence et scepticisme: on s'est méfié à juste titre de la volonté de changement exprimée par des conservateurs notoires.

Mais les symboles sont fragiles; leur fonction est de ne pas être discutée. Une fois mis en question, ils se désagrègent. Le débat sur la Constitution a été ouvert. Quelque chose de neuf doit maintenant en sortir. Car si l'opération consiste à faire du neuf avec du vieux, si la nouvelle Constitution, c'est l'ancienne avec d'autres mots, le dommage sera double: ou aura détruit un symbole sans le remplacer, et les déséquilibres qui sont apparus au cours des siècles subsisteront.

Les déséquilibres, pour l'essentiel, sont de trois ordres.

Le fédéralisme tout d'abord, réduit à l'état de slogan dans la bouche de tous les conservateurs, et qui sert à camoufler leurs intérêts les plus étroits. Qu'est-il devenu? Des cantons sur la défensive, dont l'autonomie se limite de plus en plus à une peau de chagrin, dont les ressources fiscales ne suffisent plus à animer ce reste d'autonomie. Des cantons entre lesquels le fossé se creuse inexorablement — population, développement économique. Des cantons-dortoirs ou ré-

serve naturelles face à des cantons-bureaux ou usines. Dans ces conditions, que signifie aujourd'hui le fédéralisme?

La démocratie ensuite. La Constitution de 1874 avait réussi un délicat équilibre entre la Confédération, les cantons et le peuple dans la formation de la volonté populaire. Cet équilibre a été rompu: le parlement est impuissant, le gouvernement est faible face aux associations économiques qui constituent un véritable pouvoir parallèle; le référendum est brandi comme une menace au service des intérêts particuliers.

Les droits fondamentaux enfin. La droite libérale les a érigés en remparts de l'autonomie individuelle. Mais ces libertés, pour beaucoup, ont perdu leur sens premier. Il ne s'agit plus seulement pour l'individu d'avoir des droits, mais pour des catégories entières de la population d'obtenir les moyens d'en jouir. L'heure est à la reconnaissance des droits sociaux.

Certes, nous ne nous faisons pas d'illusions; une nouvelle Constitution, même la meilleure, ne sera jamais la panacée. Mais le débat qui s'est ouvert est l'occasion de se poser ces questions. Dans notre pays, c'est chose rare, trop rare; préoccupés que nous sommes d'élaborer au jour le jour des compromis qui ne durent pas.

## DANS CE NUMÉRO

Pp. 2, 3, 4: Redonner la parole aux travailleurs étrangers (les colonies libres italiennes, les Associations chrétiennes de travailleurs italiens, l'Association des travailleurs émigrés espagnols en Suisse, l'Union générale des travailleurs d'Espagne); p. 5: La confiance règne; p. 6: Aménagement du territoire: la Confédération veut la fin, veut-elle les moyens?; p. 7: La semaine dans les kiosques alémaniques — Feu le deuxième pilier; p. 8: Epurer ou ne pas épurer, telle est la question.

## J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
N° 273 24 mai 1974

Onzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1974: 21 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Michel Rey

# 273

# Domaine public

# Donner la parole aux travailleurs étrangers

*Travailleurs immigrés, connais pas ! En Suisse, lorsqu'il est question de l'« emprise étrangère », les revendications de Schwarzenbach et de ses amis emboutissent les esprits et les discours de cantine; mais les premiers intéressés n'ont pas voix au chapitre.*

*Sait-on si les travailleurs étrangers sont satisfaits de leur statut, négocié, quantitativement au moins, à coups de concessions avec les xénophobes ? Il est d'usage de faire fi de cette interrogation, sous le prétexte de l'instabilité inhérente à la situation des travailleurs immigrés (« ils retourneront tôt ou tard chez eux ») et de la relative marginalité de leurs occupations dans une société qui déprécie le travail manuel.*

*Il serait temps de redonner la parole aux travailleurs immigrés. Une équipe de travail du Centre social protestant de Lausanne fait ce pari dans un plaidoyer remarquable<sup>1</sup> (sur lequel nous reviendrons) pour une participation politique et concrète des étrangers à l'organisation de notre avenir commun.*

*La première étape : faire connaissance ! Sur la base, notamment, de l'étude du CSP, un rapide portrait de quatre grandes organisations de travailleurs immigrés en Suisse.*

<sup>1</sup> « Etude sur les conseils consultatifs des immigrés », par l'équipe de la Fraternité, Centre de rencontre du Centre social protestant pour les travailleurs étrangers (Georgette 8, 1003 Lausanne).

## 1. La Fédération des colonies libres italiennes (FCLI)

A l'origine les « colonies libres italiennes » s'entendent sur un objectif prioritaire : permettre la collecte de fonds pour aider les exilés italiens persécutés par le régime mussolinien. Par la suite, dépassant leurs caractéristiques antifascistes, les colonies libres trouvent plus généralement l'élan principal de leur action dans la représentation et la défense des intérêts des immigrés italiens en Suisse.

En novembre 1943, la Fédération des colonies libres italiennes est constituée à partir d'un noyau principal formé de sept colonies : Zurich, Schaffhouse, Lugano, Saint-Gall, Baden, Lausanne et Genève (une page « Immigration » paraît dans l'organe du Parti socialiste tessinois « Libera Stampa »). A la chute du fascisme, la FCLI, dont la reconversion est donc axée sur les revendications pratiques pour l'amélioration du sort des immigrés, insiste notamment sur les thèmes sui-

vants : gratuité du passeport, assurance-maladie de la famille, allocations familiales.

En 1959, la FCLI est reconnue par les autorités italiennes comme représentative de l'émigration; à ce titre, elle ne ménage pas ses critiques à l'égard du gouvernement italien et de sa politique d'émigration.

En 1963, 460 délégués représentent quelque 10 000 membres au 20<sup>e</sup> congrès de Zurich (dès 1961 paraissait un organe de presse indépendant, « Emigrazione italiana ») qui ouvre la voie à « une plus grande conscientisation de la classe émigrée ». D'où la revendication d'une assimilation plus efficace et plus réelle au sens du respect réciproque entre cultures différentes, d'où la revendication, pour les travailleurs émigrés, de l'exercice des droits démocratiques.

Le congrès de Lausanne en 1965 (14 000 membres) voit s'affirmer une double tendance : sur le plan intérieur, l'accent est mis sur le dialogue et la collaboration avec les autorités helvétiques (un accent dont la FCLI ne se départira pas et qui sera reconnu par le gouvernement suisse); sur le plan international, des contacts sont pris avec les

associations italiennes en Suède, en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg.

Une pétition est lancée à cette époque pour demander d'une part une solution définitive aux problèmes des assurances, et d'autre part l'admission de travailleurs émigrés aux négociations bilatérales; elle est signée par 71 000 émigrés. Résultats concrets de cette importante mobilisation : les syndicats italiens s'engagent à participer à une plateforme unitaire traitant des problèmes de l'émigration; le Parti social-démocrate italien présente un projet d'assurance-maladie et accidents; le Parti communiste italien convoque en 1967 à Rome une Conférence nationale de l'émigration où la FCLI est invitée; enfin, communistes, socialistes et démo-chrétiens présentent divers projets de loi concernant les problèmes de l'émigration (un conseil consultatif des Italiens à l'étranger, où entrent seulement 3 % de représentants émigrés, est dénoncé par la FCLI comme non représentatif).

Parallèlement à cette activité proprement politique, la FCLI inscrit à son actif diverses réalisations de caractère social, telle l'organisation de cours professionnels et de cours de langues (financés par le consulat). Dans la foulée, en 1967, à Berne, le 22<sup>e</sup> congrès aborde le problème scolaire : école suisse-école italienne.

Se développe dès lors une politique d'ouverture :

a) à l'égard des autres associations d'émigrés : en 1970, un « comité national d'entente » (Comitato d'Intesa) est fondé à l'instigation de la FCLI et des Associations chrétiennes de travailleurs italiens (ACLI), à Lugano en présence de 427 associations; en 1972, la FCLI entre en relation avec l'Association des travailleurs espagnols en Suisse (ATEES) et s'associe avec elle dans une pétition nationale sur les caisses de retraite qui réunit 70 000 signatures;

b) à l'égard des syndicats : en 1970, au 24<sup>e</sup> congrès, l'aile pro-syndicaliste l'emporte, et c'est l'activation et le développement des « Comités démocratie syndicale » ouverts à tous les ouvriers.

Au dernier congrès de Bâle (15-000 membres), quatre thèmes principaux sont débattus : école, sécurité sociale, problèmes syndicaux et conférence nationale sur l'émigration.

## 2. Les Associations chrétiennes de travailleurs italiens (ACLI)

Situer le mouvement des Associations chrétiennes de travailleurs italiens (ACLI) qui existe en Suisse depuis une dizaine d'années, c'est tout d'abord décrire brièvement les structures de l'organisation-mère italienne dont les cercles suisses (59, encadrant environ 4000 membres, dont 3100 travaillent dans l'industrie) dépendent assez étroitement.

Les ACLI sont nées en 1944, après la libération de Rome, d'un souci de l'Eglise catholique de pouvoir compter sur un mouvement capable de former et d'orienter les travailleurs chrétiens. Leurs activités se développent dans trois directions principales :

— Un service social (Patronato ACLI) qui, très développé en Italie même, existe aussi dans la presque totalité de l'Europe, aux Etats-Unis, au Canada et dans quelques pays d'Amérique latine.

— Un service de formation professionnelle (ENAIP) dont l'activité s'étend en Italie à quelque 140 centres, et qui a pu former en Suisse 619 travailleurs italiens.

— Un service d'activités culturelles, sportives et récréatives (ENARS).

En Suisse, les Associations chrétiennes de travailleurs italiens, dont l'organe d'information est le bulletin « Aclipress », cherchent leur deuxième souffle dans une nouvelle définition de leurs relations avec le mouvement central (qui compte trois représentants des Aclistes émigrés au sein de son conseil dirigeant). En effet, si elles restent intimement liées au mouvement ouvrier catholique et à

la hiérarchie, elles n'en entretiennent pas moins des relations, qui se préciseront encore, avec la Fédération des colonies libres au sein du « Comité national d'entente », relations qui viennent doubler les liens privilégiés tissés de longue date avec les syndicats chrétiens (les ACLI font partie de l'internationale des syndicats libres).

---

### ÉGALITÉ AVEC LES OUVRIERS SUISSES

*Significatif de l'orientation des Associations chrétiennes de travailleurs étrangers, ce communiqué publié par « Aclipress » à fin 1971, après une conférence à Rome entre une délégation des syndicats chrétiens et des représentants des ACLI.*

— *Au chapitre des revendications, on pouvait lire notamment, après une condamnation sans appel du statut de saisonnier et un appel à l'« unification de traitements de tous les travailleurs étrangers », les deux points suivants :*

*Les délégations soulignent en particulier :*

— *« la nécessité d'arriver à une égalité de droit réelle entre ouvriers suisses et ouvriers étran-*

---

## 3. L'Association de travailleurs émigrés espagnols en Suisse (ATEES)

Passer des activités récréatives dans des cercles restreints à la défense commune des intérêts sociaux des Espagnols émigrés, organiser la communauté espagnole émigrée (jusqu'à là morcelée en une multiplicité de petits groupes), tels sont les objectifs principaux proposés aux participants au congrès constitutif de l'ATEES à Lucerne les 6 et 7 décembre 1969. Dès l'origine, l'ATEES se veut apolitique (ses membres sont libres d'appartenir à n'importe quel parti), malgré les influences de

Sur le plan social et politique, les prises de position des ACLI sont les plus nettes en ce qui concerne le problème des saisonniers : les ACLI ont souligné en diverses occasions la nécessité de dépasser ce statut sur la base d'un critère de simple justice sociale, rejetant toute solution qui ne comporterait pas cet objectif.

---

*gers; ceci sur le plan économique, social, culturel et syndical. Cette égalité implique en premier lieu la reconnaissance de la libre circulation de la main-d'œuvre; en ce qui concerne les droits syndicaux, on considère comme nécessaire la participation active des travailleurs migrants au sein des organisations syndicales et professionnelles, ainsi que des commissions ouvrières d'entreprises;*

— *« la nécessité de faciliter, au niveau local, la création d'organismes consultatifs qui permettent et garantissent, pour tous les travailleurs, la participation à la vie communautaire, comme la politique scolaire, le logement, la formation professionnelle ainsi que la sécurité sociale en général. »*

---

différentes doctrines prolétariennes de la plupart de ses composantes, et concentrée sur l'organisation des émigrés espagnols en Suisse.

Aujourd'hui, l'ATEES regroupe 12 000 membres sur l'ensemble du territoire suisse (organe de direction : le Congrès national, qui élit sa commission centrale, laquelle désigne un bureau, la commission de responsabilités). Chaque section (36 au total) est autonome et établit son programme d'activités suivant les conditions locales, politiques et sociales. D'où une différence de ton souvent marquée d'une sphère d'action à l'autre. La liste des préoccupations fondamentales et communes à l'ensemble des sections de l'ATEES

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

## Donner la parole aux travailleurs étrangers (suite)

est cependant fort étouffée : abolition du statut de saisonnier, problème scolaire, sécurité sociale, droits civiques des émigrés, initiatives de l'Action nationale, congrès pan-européen de l'émigration, comptent parmi les thèmes les plus souvent abordés. Ils ont notamment été développés au long des trois congrès déjà tenus en Suisse (Lucerne 1969, Lausanne 1971 et Zurich 1972) et qui marquèrent surtout une dégradation des rela-

### DU STATUT DU SAISONNIER AU STATUT DE LA FEMME

Parmi les résolutions du 3<sup>e</sup> congrès de l'ATEES, les points suivants qui reflètent le climat des discussions de cette fin du mois de novembre 1972 : Le Congrès considère comme prioritaires les questions suivantes :

a) l'abolition de l'inhumain statut du saisonnier, but pour lequel l'ATEES va intensifier sa campagne de dénonciation publique et ses efforts pour organiser des actions de protestation de masse;

b) l'obtention d'une assurance de retraite authentique, unique et garantie par l'Etat. Le Congrès décide de continuer la lutte contre le deuxième pilier, dans l'éventualité où celui-ci soit approuvé par référendum en décembre;

c) le Congrès exige la transformation de l'école suisse dans un sens véritablement démocratique

## 4. L'Union générale des travailleurs d'Espagne (UGT)

Interlocuteur privilégié de l'Union syndicale suisse qui était représentée à son congrès de fondation en 1970, l'Union générale des travailleurs d'Espagne (UGT) est un organisme appartenant à l'Union générale des travailleurs d'Espagne

tions de l'association avec le gouvernement espagnol (les autorités espagnoles furent représentées lors du premier congrès, elles se firent excuser lors du deuxième et furent tout simplement absentes lors du troisième), une dégradation des relations qui devrait empêcher l'ATEES de demeurer l'interlocuteur unique de la Suisse pour l'organisation de l'émigration à travers l'Institut espagnol d'émigration.

*qui mette fin à la discrimination dont sont victimes les enfants des travailleurs suisses et émigrés. Il considère qu'il est primordial d'introduire l'enseignement de la langue et la culture espagnoles dans les horaires des écoles. Le Congrès considère aussi comme indispensable la suppression de toutes les discriminations dont souffrent les jeunes émigrés dans leur formation professionnelle et dans leur travail;*

*d) après avoir constaté l'ignoble discrimination à laquelle est soumise la femme dans son travail, et particulièrement la femme émigrée, le Congrès décide d'accorder une place prioritaire dans son action, à la lutte pour les droits de la femme et en tout premier lieu, au combat pour la revendication du principe « à travail égal salaire égal »;*

*e) le Congrès décide de continuer la lutte contre les abus et les insuffisances des consulats et pour la suppression des taxes consulaires.*

dont la direction se trouve en Espagne, et dont elle respecte les déclarations de principes, les statuts et les accords adoptés lors des congrès.

L'UGT, qui fait partie de la Confédération internationale ouvrière des syndicats libres, fait sien à l'étranger l'objectif de rassembler en son sein tous les travailleurs espagnols émigrés ou exilés. Ses buts fondamentaux : du côté espagnol, le rétablissement de la démocratie, et donc de la liberté syndicale; et plus généralement, la pratique de la

solidarité morale et matérielle entre ses membres. En Suisse, l'UGT, implantée dans les principales villes où vivent d'importantes communautés espagnoles, tient chaque année un congrès depuis l'effort d'unification de 1970 (des sections de l'UGT existaient dans notre pays dès 1963, c'est-à-dire depuis le début de l'immigration espagnole). Parmi ses principales préoccupations en ce qui concerne l'émigration : le statut des saison-

### LA CLASSE DES TRAVAILLEURS

*Le congrès 1973 de l'UGT, tenu à Toulouse au mois d'août, reflète bien, dans l'énoncé des objectifs primordiaux discernés par les participants, le caractère global des revendications de l'union :*

1. *Le droit d'élire et d'être élu dans tout organisme de défense de la classe travailleuse au sein de l'entreprise.*

2. *Non-discrimination et égalité dans les conditions de travail et les prestations sociales.*

3. *Attribution de logements dignes, sans discrimination géographique, qui permettent une réelle coexistence et des relations avec la société, à laquelle ils (les émigrés) puissent s'intégrer volontairement.*

4. *Intégration scolaire, prévoyant le délai de préparation nécessaire, à tous les degrés de formation, avec condamnation expresse des ségrégations classistes ou nationalistes opérées aussi bien par le pays d'origine que par celui de résidence. Cela doit être complété par un respect, un souci, un encouragement et un développement de leur langue, de leur culture et de leurs caractères propres dans le cadre du système général de formation du pays d'accueil.*

5. *Politique de protection du regroupement familial, sans discrimination des personnes proches ou à charge en vertu de critères d'âge ou de santé physique et mentale.*

niers, le problème des enfants espagnols à l'école suisse, la sécurité sociale et les travailleurs clandestins, les droits civiques des immigrés, préoccupations qui font du reste le gros de la réflexion actuelle menée dans les journaux de l'union, « El Obrero Español », organe de la fédération suisse, publié à Genève, et « Boletín de la UGT », organe de la centrale, qui sort de presse à Toulouse.

6. *Réforme des systèmes législatifs, dans le sens de l'assurance de garanties réelles pour un séjour volontaire des émigrés, qui fassent cesser leur soumission à des situations arbitraires autorisant leur expulsion sans justification.*

7. *Reconnaissance de tous les droits que les constitutions respectives octroient aux nationaux.*

8. *Protection expresse des émigrés dans leurs activités syndicales ou politiques au pays où ils travaillent, contre les représailles des autorités du pays d'origine.*

9. *Développement des moyens de communication sociale en langues vernaculaires, permettant une information réelle et complète et une formation pleine, non manipulée sous quelque aspect que ce soit.*

10. *L'UGT cherchera à exercer une influence parmi les organismes syndicaux internationaux pour que, dans les pays où les capitalistes ont besoin de main-d'œuvre espagnole, les syndicats exigent du patronat la révision des contrats de travail signés par les ouvriers pour une année (première année de séjour au pays qui les appelle), car ces contrats les laissent à plusieurs égards à la merci des intérêts du capitalisme. Les syndicats de ces pays devraient intervenir dans la formulation de ces contrats, et l'UGT sollicitera d'eux cette intervention. »*

## La confiance règne

Inadvertance ? ras-le-bol ? prémisses de tensions futures ? L'Association suisse des annonceurs (ASA) clame qu'elle en a assez. Assez des impertinences de la presse, assez du manque d'« objectivité » des journaux, assez de ces journalistes qui se permettent d'avoir une opinion sur ceux qui, directement ou indirectement, soutiennent leurs employeurs.

C'est ce qu'a déclaré M. H. Langhard, président de l'ASA, lors de la dernière assemblée générale de l'association : « un malaise subsiste dans les relations entre l'annonceur d'une part, l'éditeur et le rédacteur d'autre part ».

### Frustration et partialité

Il vaut la peine de citer ici le compte rendu de cette intervention, telle que la donne l'Agence télégraphique suisse répercutée par le « Journal de Genève » (18-19 mai 1974) :

« Une certaine frustration est ressentie par les journalistes et rédacteurs, qui dépendent indirectement de l'annonceur, du moins lorsqu'il s'agit de rapports concernant des organisations d'annonceurs.

» M. Langhard a d'autre part relevé qu'il arrive de plus en plus souvent que des affirmations douteuses, parce que rédigées avec partialité, soient publiées et portent préjudice à une branche ou à un entrepreneur.

### La loi de l'argent

» L'annonceur, vu sa force économique, doit bien sûr assurer l'existence de la presse d'opinion, sans entraver la liberté rédactionnelle du journal. Il serait cependant injuste d'exiger de lui qu'il avale tout ce qu'une rédaction peut publier sur sa branche, son entreprise ou la libre entreprise et qu'il finance une hostilité sinon marquée, du moins sous-jacente aux entrepreneurs.

» Si l'on exige que l'annonceur soit conscient des exigences de la presse, l'objectivité face à l'entrepreneur devrait, en revanche, être une préoccupation primordiale des journalistes.

» Selon M. Langhard, le danger de dépendre « d'idéologues qui veulent étatiser l'économie », est encore plus grand que celui de dépendre des annonceurs. Partout dans le monde, la liberté de la presse est organisée en fonction de l'économie privée et non de l'Etat. »

Voilà qui est clair, plus clair en tout cas que les assurances fournies traditionnellement sur l'existence d'une espèce de zone démilitarisée entre les annonceurs et le camp rédactionnel (allant dans l'esprit de l'orateur, et c'est significatif, des « éditeurs » aux « rédacteurs »). La publicité, il est vrai, est nécessaire aujourd'hui à la survie des journaux. De là à vouloir monnayer politiquement ce « soutien », de là à dresser la liste des journaux méritant la manne publicitaire, et à boycotter les publications rebelles à l'ordre patronal, il n'y a qu'un pas, qui semble infranchissable, à moins de miner la crédibilité de la presse.

### Un coup de semonce

Le président de l'ASA prend sans sourciller ce risque : sa profession de foi dans l'importance de la « liberté rédactionnelle » ne peut tromper personne, si par ailleurs les annonceurs s'arrogent le droit de fixer les normes de la « partialité » et de l'« objectivité » en matière journalistique. La semonce sera ressentie d'autant plus durement dans les entreprises de presse que le marché publicitaire est de plus en plus difficile. Et quoi qu'il arrive, même si ces menaces ne sont pas mises à exécution, il en restera toujours quelque chose pour ceux des journaux dont l'existence n'est pas assurée.

Jusqu'ici la publicité allait aux journaux en fonction de leur impact sur le public, les éditeurs devront-ils dorénavant montrer patte blanche politique pour pouvoir poursuivre leur travail ?

## Aménagement du territoire: la Confédération veut la fin... mais veut-elle les moyens?

« Dans la vue d'ensemble, la comparaison entre la tendance et la conception directrice CK-73 montre que cette dernière ne renverse pas la tendance. Ce serait d'ailleurs peu réaliste. La conception directrice ne doit qu'atténuer et infléchir la tendance. Elle vise une croissance réduite des agglomérations existantes, mais une croissance renforcée de nombreuses autres régions » (CK-73, p. 27).

C'est dans cette optique que la conception directrice de l'aménagement du territoire CK-73, éla-

borée par la Confédération, propose treize centres principaux bien répartis à travers le pays. On n'a pas oublié de fixer un centre pour le Valais, Fribourg, la Suisse Centrale, le Tessin et les Grisons. De quoi concentrer toutes les parties du pays, en particulier les cantons qui craignaient de se voir transformer à long terme en zone de verdure et de détente! CK-73 prévoit également des centres moyens et des petits centres; mais au soin des cantons de les déterminer dans le cadre de l'aménagement cantonal.

Il s'agit donc de promouvoir une répartition équilibrée de la population et de la richesse entre les différentes régions du pays. Dans ce but, CK-73 envisage pour les cinq grandes agglomérations de Suisse un accroissement de population inférieur de moitié à celui qui serait enregistré si le trend actuel se maintenait. En contrepartie, l'augmentation de population devra être mieux répartie sur les autres futurs grands centres et centres moyens. Qui donc ne pourrait pas se rallier à un tel objectif? Le dialogue entre la Confédération et les cantons — c'est le but de CK-73 — ne doit pas être difficile sur ce plan, mises à part certaines petites divergences.

Mais la Confédération et les cantons ont-ils les moyens d'une telle politique? Comment orienter cette répartition spatiale de la population, si ce n'est en faisant concorder la répartition des postes de travail supplémentaires avec l'augmentation de la population: « La plupart des nouvelles places de travail doivent se trouver là où sont prévus les plus forts accroissements démographiques, c'est-à-dire surtout dans la zone des nouveaux centres principaux et moyens » (CK-73, p. 34).

De quelle façon? Par une politique appropriée de l'infrastructure et des transports et communications. Mais encore faut-il que cette politique soit voulue politiquement et appliquée à l'échelon

national? Sans doute CK-73 affirme-t-il que « cela n'a guère de sens de stimuler par l'équipement l'établissement de nouvelles entreprises industrielles et artisanales dans les régions à encourager, si l'on continue d'améliorer simultanément l'équipement dans les zones de construction déjà fortement développées... L'équilibre ne pourra se faire que si l'on freine les investissements publics dans les régions où le développement doit être endigué pour n'y engager les fonds disponibles qu'à bon escient. » (CK-73, p. 41).

On peut douter que les Chambres fédérales, dominées par les représentants des cantons riches, suivent fidèlement ces recommandations! D'autre par, DP (No 263: « Solidarité avec le Tiers Monde helvétique ») a déjà mis en évidence la nécessité mais surtout les limites d'une politique d'infrastructure pour freiner les déséquilibres économiques régionaux.

Certes, le développement économique est d'abord l'affaire des ressortissants de chaque région et des cantons en particulier. Là, de nouveau, c'est le choc entre le pot de fer et le pot de terre! Inutile d'insister sur les inégalités intercantionales sur le plan des possibilités d'investissements publics et du potentiel économique.

Dans le cadre d'une économie libérale, les cantons défavorisés économiquement sont con-

damnés, malgré des tentatives plus ou moins actives de politique de développement, à se battre pour se partager les miettes de la croissance; les entreprises en quête d'un lieu d'implantation sont disputées par plusieurs cantons pauvres à coup d'avantages fonciers et d'exonérations fiscales. A ce petit jeu, les cantons seront perdants à long terme. L'auto-développement très fort des cantons riches permet à ces derniers d'éviter de telles pratiques. Pour le plus grand bien de leurs finances. Nombreux sont ceux qui voient dans l'aménagement du territoire le moyen d'assurer une croissance harmonisée de la Suisse. Une politique de l'aménagement est plus que nécessaire, mais son efficacité présuppose la mise sur pied d'une politique nationale de développement régional qui concerne toutes les activités et toutes les régions du pays (et non seulement les régions de montagne, cf. DP 262 et 263).

CK-73, une base de dialogue pour la Confédération et les cantons? Mais attention à ne pas prendre des vessies pour des lanternes... Le dialogue sur les objectifs recherchés par le rapport n'a qu'une importance limitée. Il doit porter surtout sur les moyens prévus — ou non — pour atteindre ces objectifs. Or, sur ce plan, CK-73 n'est qu'un catalogue de vœux-pies.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

## Assemblées

*Eplucher les comptes rendus des assemblées annuelles, nombreuses en cette saison, des nombreuses associations qui font le point en ce premier semestre outre-Sarine, est certes plus fastidieux que de suivre l'actualité plus brûlante à travers les éditoriaux qui se multiplient dans les quotidiens, mais ce travail est souvent riche d'enseignements.*

*Suivons par exemple le congrès annuel de l'Arbus, association ouvrière de radio et de télévision, et l'assemblée des délégués du Parti socialiste zurichois.*

— L'Arbus a été fondée en 1930, lorsque les clubs de radio ouvriers, constitués pendant les années 20 pour bricoler les appareils de réception que les travailleurs ne pouvaient pas acheter au magasin faute de ressources se sont unis. Actuellement dix-huit sections regroupent cent quatre-vingt mille membres individuels et collectifs. C'est l'existence de cette association, dont le budget annuel est de 10 000 francs, qui aurait provoqué la création de l'Association d'auditeurs de droite, le club Hofer comme certains l'appellent, qui dispose d'un budget de 800 000 francs pour 1974.

A l'occasion du congrès de l'Arbus, il a été rappelé qu'en 1934, des conférenciers socialistes et syndicalistes n'avaient pas le droit de s'exprimer à la radio. Des noms de quelques personnes écartées du micro : Ernst Nobs, Max Weber, Robert Bratschi, Hans Oprecht...

#### 40 000 francs pour un hebdo

— A l'ordre du jour des délégués du Parti socialiste du canton de Zurich, l'introduction (refusée en fin de compte) d'un impôt sur la richesse qu'auraient dû payer les élus du parti, et surtout les mesures à prendre au chapitre de la presse du parti (à la suite de la décision des socialistes de la ville de Zurich — en réalité, comme en le sait, 20 % des inscrits — de lancer un hebdomadaire). A ce sujet, des renseignements ont été donnés sur la situation économique des quotidiens socialistes paraissant encore en Suisse alémanique; pour certains, la situation est extrêmement fragile, alors que d'autres semblent pouvoir subsister grâce à la bonne marche de leur imprimerie.

En vue du nouvel hebdomadaire, une union de presse sera constituée. Elle disposera de 40 000 francs provenant des campagnes de solidarité pour l'« AZ » zurichois quotidien. L'imprimerie demande un délai de quatre à six semaines pour les préparatifs techniques, mais ils ne seront entrepris que lorsque le projet définitif et le financement seront connus. Des contacts seront établis avec les autres coopératives d'imprimerie de Suisse alémanique.

— A noter, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », des échos du film consacré, par le cinéaste suisse allemand Richard Dindo, à la guerre d'Espagne, sous la forme de témoignages de Suisses qui franchirent à l'époque les frontières pour aller se battre au-delà des Pyrénées.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », une note sur les difficultés qui attendent les journaux en matière de prix du

## Feu le deuxième pilier

Immédiatement après la votation du 3 décembre 1972 sur la prévoyance professionnelle, l'ancien conseiller fédéral Tschudi se montrait optimiste : au vu de l'accord massif pour la création d'un deuxième pilier obligatoire, se croyait-il fondé à affirmer, les travaux pour l'élaboration d'une loi iront bon train, à tel point que la mise en vigueur des dispositions en question est à prévoir pour le 1er janvier 1975.

Espoirs déçus : nous sommes en mai 1974, et la situation se dégrade, sur le front du deuxième pilier, à une vitesse que personne ne pouvait prévoir.

Quelques points de repère.

a) Le Parti socialiste a retiré son initiative pour des pensions populaires. Ainsi tombait le dernier garde-fou face aux appétits des caisses;

b) Entre décembre 1972 (principes en vue d'une loi) et aujourd'hui, on a passé, au sein de la commission d'experts, du principe de la primauté des prestations (on sait ce que l'on va recevoir) à celui des cotisations (on connaît seulement la part de salaire que l'on va payer). Ce changement de cap fondamental ne sera pas acceptable pour les salariés;

c) Pendant ce temps, les compagnies d'assurance ont commencé à organiser « l'affaire du siècle » à leur profit exclusif.

papier. Dans le même numéro de la « NZ », les reflets d'un exercice d'imagination auquel se sont livrés des élèves de seize ans dans une école bâloise : imaginer leur cinquantième anniversaire en l'an 2008; des réponses souvent angoissées, ou pour le moins pessimistes : « Nous aurons peut-être passé la troisième guerre mondiale » — « Vraisemblablement, l'être humain lui-même n'existera plus » — « Il faut s'attendre à tout ».

Conclusion provisoire : pas de deuxième pilier en vue avant 1976, au plus tôt !

Dans ce contexte, une information parue dans la presse (« Tages Anzeiger » 27.4.1974), selon laquelle le projet établi par les experts va être soumis à consultation parmi les partis politiques et les associations économiques concernées, est tombée comme une véritable bombe : cela signifie au moins une année supplémentaire de perdue ! Conclusion révisée : pas l'ombre d'un deuxième pilier avant 1977 (la mise au point de l'organisation prendra, elle, selon les prévisions les plus optimistes, au moins vingt ans !).

Et les assurés ne sont pas encore au bout de leurs surprises : car l'information donnée par le « Tages Anzeiger » est, selon nos informations, sujette à caution; en réalité, seule la commission fédérale AVS/AI est à même de prendre les décisions adéquates, sans savoir exactement sur quoi il faudrait consulter. De nouveaux retards en perspective !

Et pendant ce temps, les assurances continuent de signer des contrats, d'encaisser des primes; elles ne sont pas pressées de voir adopter des dispositions sur la génération d'entrée ou sur le libre passage, dispositions qui pourraient compliquer leurs affaires...

Nouvelle conclusion (cf. DP 263) qui sonnerait le glas du deuxième pilier, au moins dans sa conception actuelle : une nouvelle initiative serait judicieuse, qui tienne compte des expériences faites depuis 1972, et dont le texte poserait les principes d'une réelle prévoyance sociale.

## Epurer, ou ne pas épurer, telle est la question

Soigner les maladies sociales, c'est bien; mais le faire brusquement, en un amalgame désespéré, accentue les coûts sociaux au lieu de rétablir un équilibre suffisant entre les ressources énergétiques, économiques et surtout humaines de la communauté et les besoins naturels ou artificiels des nantis.

### Après les écologistes et les pêcheurs

Un exemple simple et frappant est fourni par la protection des eaux. Lorsque les écologistes eurent relayé les pêcheurs à la sonnette d'alarme, le Conseil d'Etat vaudois prit la relève de la Confédération en édictant l'article 67 bis LCAT, qui armait les communes contre les constructeurs égoïstes... ou simplement périphériques. Mais alors que la législation pour la protection des eaux visait le but précis de la régénération d'un élément vital (la source, la rivière, le lac), la nouvelle disposition entendait faire d'une pierre deux coups: assurer l'approvisionnement en eau potable, dépolluer cours d'eau et lacs d'une part, aménager le territoire de façon rationnelle d'autre part.

### Urgences

Les deux objectifs sont valables, l'idée est louable, l'intervention urgente. Cependant, l'ambiguïté est telle qu'il a fallu compléter l'arsenal par l'arrêté fédéral d'urgence (AFU) qui vient doubler le contrôle des municipalités (sensibles aux pressions locales: voir Bobst à Mex) par un contrôle de l'Etat, plus libre entre deux périodes électorales.

Que s'est-il donc passé? Les grandes communes, aux capacités financières souples, ont construit des stations d'épuration obéissant à des normes

techniques calculées pour la moyenne de la population.

Les petites communes, aux ressources fiscales limitées et rigides, ont eu besoin de subventions atteignant jusqu'à 88 % du coût de l'équipement. En retour, elles se subordonnaient aux directives sévères des services cantonaux et fédéraux, et se voyaient interdire toute construction nouvelle qui aurait permis l'arrivée de contribuables susceptibles d'équilibrer leur budget.

Mais sait-on que les normes admises laissent aux eaux traitées dans une station comme celle de Lausanne une effluence de 20 mg par litre?

Une différence de 10 mg correspond à la pollution d'une ville comme Vevey, ou Yverdon, non épurée. Or il semble évident que l'épuration supplémentaire de 10 mg par litre dans une station existante coûte beaucoup moins que la construction de stations plus modestes dans chaque village ou groupe de villages. De surcroît, ces petites usines seront moins bien entretenues, faute de moyens, que celles qu'exploitent les agglomérations importantes. Leur pouvoir dépolluant en deviendra précaire. Les gardiens manqueront. Une panne ou un défaut de fonctionnement passeront inaperçus.

Ne serait-il donc pas plus raisonnable de renoncer à cette multitude de stations destinées à quelques centaines d'habitants, pour mettre l'accent sur l'épuration des zones à forte concentration de population ou d'industries? Car il y a d'autres priorités pour les finances publiques, pas plus inépuisables que les budgets familiaux.

Il y a longtemps que les pouvoirs publics taxent spécialement l'usage accru du domaine public: taxes d'anticipation, places de stationnement de taxis, kiosques, etc. Les modestes cent francs des pneus à clous sont un autre exemple vaudois.

Quand donc exigera-t-on des industries polluantes ou des propriétaires de gros immeubles de rapport une participation spéciale aux coûts de protection de la biosphère, au lieu de répandre également sur tous les contribuables, y compris le

villageois, le rentier, l'ouvrier, le paysan sans enfant, le poids d'une pollution à laquelle ils participent fort légèrement?

Et maintenant, par la force des choses, les finances fédérales ne permettent plus les moyens de la politique perfectionniste imposée jusqu'ici. Le robinet des subventions à l'épuration est fermé. D'une part on oblige les communes à épurer, d'autre part on le leur interdit. Voilà l'absurdité.

## Confession du poète

Revoici les étoiles  
singulières légères  
Je demande pardon  
à ceux qui m'ont aimé  
A toi plus qu'à toute autre  
J'ai vécu dédoublé  
solitaire Assoiffé  
d'unité J'ai menti  
comme savent mentir  
sous leur air de franchise  
malgré eux les maudits  
Je demande pardon  
de rentrer dans la nuit  
Jamais je n'aurais dû  
quitter le premier lit:  
le sein noir de ma mère  
où tout était prédit

**Georges Haldas**

Extrait des *Poèmes de la Grande Usure*,  
à paraître aux « Editions de l'Aire ».